



Assemblée générale

Distr. générale
11 juillet 2011
Français
Original : anglais

Soixante-sixième session

Point 100 de l'ordre du jour

Examen de l'application des recommandations et décisions adoptées par l'Assemblée générale à sa dixième session extraordinaire

Institut des Nations Unies pour la recherche sur le désarmement

Note du Secrétaire général

Le Secrétaire général a l'honneur de transmettre à l'Assemblée générale le rapport de la Directrice de l'Institut des Nations Unies pour la recherche sur le désarmement concernant les activités menées par l'Institut durant la période allant d'août 2010 à juillet 2011 ainsi que le programme de travail proposé et le projet de budget pour 2011 et 2012.

À la cinquante-cinquième session du Conseil consultatif du Secrétaire général pour les questions de désarmement, tenue du 29 juin au 1^{er} juillet 2011, le Conseil d'administration de l'Institut a examiné et approuvé le rapport, pour soumission à l'Assemblée générale. Le Conseil d'administration a pris note du contexte financier défavorable auquel l'Institut devait faire face et souligné que pour aider l'Institut à s'acquitter de son importante mission, il était indispensable que les contributions volontaires des États Membres augmentent.

* Nouveau tirage pour raisons techniques (18 octobre 2011).



Rapport de la Directrice de l'Institut des Nations Unies pour la recherche sur le désarmement concernant les activités menées par l'Institut durant la période allant d'août 2010 à juillet 2011 et projet de programme de travail et de budget pour 2011-2012

Résumé

Le présent rapport porte sur les activités de l'Institut des Nations Unies pour la recherche sur le désarmement (UNIDIR) menées entre août 2010 et juillet 2011. Le rapport a été examiné par le Conseil d'administration lors de la cinquante-cinquième session du Conseil consultatif du Secrétaire général pour les questions de désarmement, tenue du 29 juin au 1^{er} juillet 2011. Il a été établi conformément à la décision de 1984 de l'Assemblée générale invitant le Directeur de l'UNIDIR à présenter chaque année un rapport d'activité. Le présent rapport rend compte des résultats du programme durant la période considérée ainsi que des efforts menés en matière de réforme.

Dans le cadre de la commémoration du trentième anniversaire de l'UNIDIR en 2010, l'Institut a lancé une réforme institutionnelle en vue de renforcer ses capacités de s'acquitter de son mandat et raviver sa stratégie de mobilisation des ressources. Le programme de l'Institut a été restructuré autour de cinq catégories : armes de destruction massive, armes de perturbation sociale, sécurité et société, menaces émergentes, amélioration des processus et instauration de synergies.

Une subvention imputée au budget ordinaire de l'Organisation des Nations Unies constitue la garantie de l'indépendance de l'UNIDIR en tant qu'institut autonome des Nations Unies. Par ses résolutions 60/89 et 65/87, l'Assemblée générale a recommandé au Secrétaire général de mettre en œuvre les recommandations du Bureau des services de contrôle interne et du Conseil d'administration de l'Institut tendant à ce que l'essentiel des dépenses relatives au personnel soient imputées au budget ordinaire dans le cadre des ressources existantes. La Directrice note que ces dernières années, la subvention a été loin de suffire à couvrir ces dépenses. Dans le présent rapport, le Conseil d'administration transmet au Secrétaire général sa recommandation visant à ce qu'une subvention (suffisante pour couvrir les coûts) soit imputée au budget ordinaire pour l'exercice biennal 2012-2013, tout en regrettant que la subvention n'ait pas pu être relevée pour l'exercice biennal 2012-2013. Il recommande aussi que l'on continue de s'efforcer d'accroître la subvention.

La Directrice rend également compte des fonds provenant de contributions volontaires versées par des gouvernements et des organismes philanthropiques, qui représentent l'essentiel du budget de l'Institut et servent à financer toutes ses activités opérationnelles. Comme la majorité des contributions volontaires provient d'un nombre restreint d'États Membres, l'UNIDIR s'est employé à élargir son portefeuille de donateurs dans le cadre de sa stratégie de mobilisation des ressources. Cependant, la crise financière mondiale continue de faire diminuer les contributions versées au titre des fonctions essentielles de l'Institut, une tendance qui inquiète car elle menace la viabilité financière de celui-ci.

La valeur de l'UNIDIR aux yeux de la communauté internationale découle de son statut d'institution autonome au sein du système des Nations Unies. Cette indépendance demeure essentielle pour que l'Institut soit en mesure de s'acquitter efficacement de son mandat de desservir tous les États Membres des Nations Unies.

Table des matières

	<i>Page</i>
I. Introduction	4
A. Vision stratégique	4
B. Mission	5
II. Gestion et effectifs	5
III. Programme de travail	5
A. Armes de destruction massive	5
B. Armes de perturbation sociale	7
C. Sécurité et société	9
D. Nouvelles menaces	10
E. Améliorer les processus et créer des synergies	11
F. Stratégie francophone	13
G. Services consultatifs	13
H. Éducation	13
I. Vulgarisation et diffusion	14
IV. Financement : contributions volontaires et subvention au titre du budget ordinaire de l'Organisation des Nations Unies	14
V. Conclusion	16
Annexes	
I. Recettes et dépenses pour 2009 et 2010 et prévisions pour 2011 et 2012	17
II. Ressources nécessaires	18
III. Contributions volontaires pour 2009 et 2010 et état pour 2011 et 2012	22
IV. État des prévisions de recettes provenant de contributions volontaires pour 2011	24

I. Introduction

1. Le présent rapport porte sur les activités menées par l'UNIDIR d'août 2010 à juillet 2011 ainsi que sur le programme de travail proposé et le budget estimatif pour 2011-2012. Il importe de noter que l'année 2010 marque le trentième anniversaire de l'Institut. L'Assemblée générale a célébré cet anniversaire et reconnu la valeur de l'Institut dans sa résolution 65/87, adoptée par consensus le 8 décembre 2010.

2. Depuis plus de 10 ans, l'UNIDIR est à l'avant-garde des efforts déployés pour concevoir des approches intégrées du désarmement, de la paix et de la sécurité, centrées sur la sécurité humaine, la construction de passerelles et la sensibilisation à la nécessité de coopérations croisées entre parties prenantes et de leur participation active. Par exemple, à la fin des années 90, l'UNIDIR est devenu l'une des organisations de recherche de pointe s'écartant des sentiers battus en reliant le désarmement à la sécurité humaine et au développement – une approche devenue courante aujourd'hui. Ceci souligne le rôle unique de l'Institut à la fois comme membre inspirant la confiance au sein du système des Nations Unies et de son mécanisme de désarmement et comme source indépendante d'informations et d'analyses ainsi que comme agent de changement.

3. Au fur et à mesure que les menaces se multiplient et que s'accroît le besoin d'y faire face au moyen de méthodes plus créatives, la communauté internationale a de plus en plus souvent demandé à l'UNIDIR de lui présenter des idées pour résoudre les problèmes de sécurité, les résultats de ses recherches, des activités pédagogiques ainsi que des services destinés à la communauté diplomatique. Cependant, la crise financière mondiale a limité les contributions gouvernementales ainsi que celles du secteur privé pour financer les activités liées au désarmement – entraînant une dégradation du climat de collecte de fonds non sans conséquence pour une organisation dépendante de contributions volontaires comme l'UNIDIR.

4. Face à cette situation, l'Institut continue de s'employer à restructurer son programme de travail dans le cadre de son mandat, à consolider ses processus institutionnels dans les domaines de l'élaboration des projets et de la budgétisation axée sur les résultats, à mettre en place une nouvelle stratégie de mobilisation des ressources et à établir des relations avec les organisations partenaires au sein du système des Nations Unies ainsi qu'au sein du monde académique et de la société civile. Cependant, sans un appui constant de la part des États Membres, l'Institut ne pourra pas maintenir le niveau de soutien qu'il apporte à la communauté des Nations Unies.

A. Vision stratégique

5. La vision stratégique de l'Institut est celle d'un monde dans lequel la sécurité humaine est assurée, d'un monde où la paix l'emporte sur le conflit, où les armes de destruction massive sont éliminées, la prolifération des armes conventionnelles évitée, et où une diminution des dépenses d'armement est associée au développement mondial et à la prospérité, ainsi qu'envisagé à l'Article 26 de la Charte des Nations Unies. L'UNIDIR se propose ainsi d'être un agent d'un changement progressif pour réaliser ces objectifs.

B. Mission

6. En sa qualité d'institut de recherche autonome des Nations Unies, l'UNIDIR a pour mission d'assister la communauté internationale dans la recherche et la mise en œuvre de solutions en matière de désarmement et de défis à la sécurité. Par le biais de ses travaux de recherche et de ses programmes éducatifs, l'Institut cherche à promouvoir la limitation des armements et le désarmement et à contribuer à la prévention des conflits ainsi que promouvoir le développement d'un monde plus pacifique et plus prospère. L'UNIDIR s'efforce d'identifier les nouvelles menaces à la sécurité et de mettre au point des méthodes susceptibles de neutraliser ces menaces avant qu'elles n'atteignent un stade critique. Enfin, l'UNIDIR sert de passerelle entre les organismes des Nations Unies qui s'occupent du désarmement, de la sécurité et du développement, et entre le système des Nations Unies et la communauté plus étendue du secteur de la sécurité, en vue de créer les synergies nécessaires et d'atténuer les effets de l'insécurité aux niveaux international, régional et local.

II. Gestion et effectifs

7. Durant la période couverte par le présent rapport, les activités de l'UNIDIR ont été menées par un effectif de 20 personnes dont 2 cadres de direction, 3 membres du personnel d'appui, 5 administrateurs de programme et 10 chercheurs, personnel de projet. L'Institut accueille également trois chercheurs invités de haut niveau.

8. Pour donner à l'Institut davantage de flexibilité dans le choix de nouveaux secteurs de recherche, soit les chercheurs sont recrutés pour des projets spécifiques, soit la recherche est menée sur commande par des experts externes. Ceci permet à l'Institut de faire appel à une grande variété d'expériences et de disciplines tout en favorisant la coopération avec d'autres institutions, experts et spécialistes. Durant la période considérée, neuf experts ont ainsi été engagés.

III. Programme de travail

9. Les activités de l'Institut sont réparties en cinq domaines thématiques d'intervention : armes de destruction massive, armes de perturbation sociale, sécurité et société, menaces émergentes, amélioration des processus et création de synergies. Cette structure permet à l'Institut de mieux s'acquitter de son mandat et d'étudier un large éventail de questions de sécurité, de permettre l'accès des usagers aux recherches de l'Institut et d'aider les donateurs à cibler leurs domaines d'intérêt.

A. Armes de destruction massive

10. Le désarmement nucléaire et la non-prolifération demeurent des objectifs non réalisés, plus de 40 ans après l'entrée en vigueur du Traité de non-prolifération des armes nucléaires. En dépit de l'aversion mondiale à l'égard des armes chimiques et biologiques – comme le manifestent la Convention sur les armes chimiques et la Convention sur les armes biologiques – certains continuent d'acquérir ces armes. Le mandat de l'Institut donne un rang de priorité élevé aux travaux visant à éliminer les armes de destruction massive. Durant la période considérée, l'Institut n'a pas ménagé ses efforts à cet effet, au moyen des projets décrits ci-dessous.

1. Approches multilatérales du cycle du combustible nucléaire

11. Ce projet de trois ans, lancé en 2008, vise à faire avancer le débat sur les bénéfices potentiels du désarmement et de la non-prolifération découlant de régimes multilatéraux du cycle du combustible nucléaire. Trois publications ont été produites au cours des deux premières années du projet. Les publications restantes, en cours de production, examineront les démarches concrètes qui ont été entreprises pour appliquer deux mécanismes multilatéraux existants et les approches multilatérales régionales possibles du cycle du combustible nucléaire en Asie du Sud et en Asie de l'Est, et concluront par une évaluation de l'avenir des régimes multilatéraux du cycle du combustible nucléaire à la lumière des enseignements de Fukushima. Outre le séminaire annuel du projet qui s'est tenu à Genève en mars 2011, une réunion finale se tiendra à New York en octobre 2011.

2. Dispositifs de coopération internationale en matière de sécurité nucléaire

12. L'UNIDIR continue d'appuyer les efforts qui sont déployés au niveau international pour renforcer la sécurité nucléaire, qui est devenue l'une des priorités premières en matière de sécurité internationale au cours des deux dernières décennies. En 2011, l'UNIDIR a renforcé ses travaux de recherche dans ce domaine en lançant un nouveau projet intitulé « Les mécanismes de coopération internationale sur la sécurité nucléaire », dont l'objectif est d'apporter aux diplomates une meilleure compréhension des questions de sécurité nucléaire, des progrès enregistrés jusqu'à présent, de la portée des travaux en cours et des difficultés techniques et institutionnelles auxquelles se heurtent les initiatives en matière de sécurité nucléaire.

3. Promotion de la mise en œuvre du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires

13. Pour promouvoir l'objectif du Traité relatif à la sortie de l'état d'alerte et à la dévalorisation des armes nucléaires comme prochaine étape dans le désarmement nucléaire, en 2011 l'UNIDIR mettra en place un projet sur le thème « Levée de l'état d'alerte : la prochaine étape dans le désarmement États-Unis/Russie? ».

14. En 2011 et 2012, l'UNIDIR mettra en œuvre, en coopération avec le Centre de politique de sécurité de Genève et l'initiative Reaching Critical Will, le projet intitulé « Favoriser la mise en œuvre du plan d'action du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires », dont l'objectif est de donner aux acteurs intéressés la possibilité d'exprimer leurs vues et de chercher des solutions communes concernant les 64 mesures convenues lors de la Conférence d'examen de 2010.

4. Armes nucléaires tactiques

15. Pour faire avancer les efforts de maîtrise des armes nucléaires, l'UNIDIR, en partenariat avec l'Institut de recherche sur la paix et la politique de sécurité de l'Université d'Hambourg, a organisé un séminaire intitulé « Les armes nucléaires tactiques de la Russie : position, politique et maîtrise des armements », qui s'est tenu à Genève en février 2011.

5. Forum du désarmement

16. Le quatrième numéro de 2010 de la revue *Forum du désarmement* a examiné le rôle de la société civile s'agissant de l'abolition nucléaire, posé la question de savoir

comment l'objectif du désarmement nucléaire pourrait mobiliser l'opinion comme il l'a fait dans le passé, et cherché quels enseignements pouvaient être tirés de mouvements plus récents menés avec succès par la société civile.

17. Le premier numéro de 2011 a fait le point sur les activités passées et présentes menées pour renforcer le régime de la Convention sur les armes biologiques ou à toxines. Des représentants des États parties, de l'Unité d'appui à la mise en œuvre, du monde académique et du secteur privé ont donné leur point de vue sur ce qui pouvait ou devrait être fait pour renforcer encore le régime.

18. Le deuxième numéro de 2011 a été axé sur les zones exemptes d'armes nucléaires et a examiné les contributions positives à la sécurité régionale et mondiale, l'évolution de la situation en Afrique après l'entrée en vigueur de sa zone libre d'armes nucléaires, la perspective de l'établissement d'une zone exempte d'armes nucléaires en Arctique et la possibilité d'instaurer une zone exempte d'armes de destruction massive au Moyen-Orient.

6. Perspectives d'avenir

19. Pour 2011-2012, l'UNIDIR envisage divers moyens de favoriser la mise en œuvre du plan d'action du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires convenu à la Conférence des Parties chargée d'examiner le Traité en 2010. Pour mieux intéresser les pays en développement aux questions de désarmement nucléaire, l'UNIDIR a l'intention d'élaborer des projets relatifs à l'Afrique et l'établissement de zones exemptes d'armes nucléaires.

B. Armes de perturbation sociale

20. Les souffrances humaines causées par les armes conventionnelles et la guerre sont horribles et demeurent un sujet de profonde préoccupation de la communauté internationale. Les armes conventionnelles utilisées dans les zones de conflit ont un impact immédiat sur les sociétés locales. En particulier, le trafic illicite des armes conventionnelles – ainsi que le reconnaît le Programme d'action relatif aux armes légères – crée de graves perturbations sociales et peut entraîner une inefficacité de la gouvernance. L'UNIDIR a été longtemps à l'avant-garde dans son appui aux efforts des Nations Unies dans la lutte contre ce trafic illicite, en soutenant les initiatives sur la violence armée et le développement, comme la Déclaration de Genève ou encore les objectifs du Millénaire pour le développement. Pour la période à l'examen, on relèvera les projets suivants.

1. Appui aux négociations relatives au traité sur le commerce des armes

21. L'UNIDIR a entrepris de mettre en œuvre, entre juillet 2010 et juillet 2012, un projet pour le compte de l'Union européenne en vue d'encourager les débats pour un traité sur le commerce des armes. Le projet se compose de sept colloques régionaux et d'autres activités.

22. Le projet a pour objectifs d'appuyer les préparatifs de la Conférence des Nations Unies pour un traité sur le commerce des armes, en veillant à ce qu'ils soient le plus ouverts possible et permettent de formuler des recommandations concrètes sur les éléments du futur traité, et d'aider les États Membres à développer et améliorer les capacités nationales et régionales d'appliquer des contrôles

efficaces des transferts d'armes de façon à ce que le futur traité, une fois en vigueur, soit le plus efficace possible.

23. L'UNIDIR continue également d'appuyer le processus en organisant des activités indépendantes. En décembre 2010, dans le cadre d'un projet financé par la Finlande et intitulé « Un traité sur le commerce des armes : parlons-en », l'Institut a tenu à Genève un colloque pour discuter de la portée du traité en ce qui concerne en particulier les armes légères et de petit calibre et les munitions. En avril 2011, lors d'une autre manifestation, la question des armes conventionnelles a été examinée. En mai 2011, en coopération avec la Mission permanente de la France auprès de l'Office des Nations Unies à Genève et la Fondation pour la recherche stratégique, l'Institut a organisé un colloque d'une journée sur les questions relatives à l'application d'un traité sur le commerce des armes. L'UNIDIR a fourni un appui technique à la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest lors de la réunion qu'elle a tenue en décembre 2010 afin d'établir une position commune sur le traité sur le commerce des armes, et au Conseil œcuménique des Églises lors du Rassemblement œcuménique international pour la paix qui s'est tenu à Kingston en mai 2011.

2. Vers une plus grande efficacité du Programme d'action

24. L'UNIDIR est à l'avant-garde de la recherche sur les armes légères depuis le début des années 90. Depuis l'adoption du Programme d'action en 2001, l'Institut analyse régulièrement les rapports nationaux d'exécution soumis par les États Membres. L'UNIDIR poursuit ses travaux de recherche avec constance pour appuyer les préparatifs de la Conférence d'examen de 2012 et aider à faire progresser le Programme d'action afin d'en accroître l'efficacité en tant qu'instrument de sécurité humaine. Deux projets ont été lancés en juillet 2010 pour faciliter l'évaluation de la mise en œuvre du Programme d'action.

25. Le projet relatif aux difficultés de mise en œuvre et aux possibilités a pour objet de faciliter l'évaluation de la mise en œuvre du Programme d'action, de repérer les secteurs qui peuvent présenter des difficultés de mise en œuvre et proposer des axes d'intervention susceptibles d'accroître l'efficacité générale du Programme d'action.

26. Le projet relatif à la coordination interinstitutions vise à étudier le fonctionnement des structures de coordination intervenant dans le Programme d'action, à identifier les bonnes pratiques et à comprendre les problèmes afin de formuler des recommandations pour améliorer l'application du Programme d'action.

27. Le projet sur l'analyse des rapports soumis par les États est en cours d'exécution; il est mené avec des partenaires, dont le projet Small Arms Survey. Il fait suite aux travaux d'analyse de la mise en œuvre du Programme d'action par les États Membres auxquels l'UNIDIR participe depuis 2002.

3. Perspectives d'avenir

28. L'UNIDIR met actuellement au point un projet visant à évaluer l'aide à la mise en œuvre du Programme d'action fournie au niveau international et à étudier des moyens de définir une approche cohérente et quantifiable pour évaluer cette aide. En outre, l'Institut étudie la possibilité d'élaborer un projet visant à lutter contre la prolifération des armes légères et de petit calibre dans plusieurs régions en coopération avec diverses parties prenantes.

C. Sécurité et société

29. L'Institut a été le premier à développer la réflexion sur le fait que le désarmement est une question de sécurité humaine et à traiter du thème du « désarmement en tant qu'action humanitaire ». On reconnaît de plus en plus la nécessité pour les institutions nationales, régionales et internationales actives dans les domaines de la paix et de la sécurité de porter leur attention sur les problèmes et les besoins de sécurité au niveau local en vue de prévenir les conflits et d'en surmonter les conséquences. On trouvera ci-après un aperçu des projets menés pendant la période considérée.

1. Le discours sur les armes explosives

30. L'Institut a lancé ce projet en janvier 2010 en s'appuyant sur son projet antérieur intitulé « Le désarmement en tant qu'action humanitaire » ainsi que sur les résultats du projet « Le chemin depuis Oslo » relatif aux armes à sous-munitions. Des spécialistes de la réduction des armements/du désarmement et de l'action humanitaire ont recherché les moyens d'améliorer la protection des populations civiles contre les armes explosives. Trois symposiums ont été organisés en 2010. Des études de fond et des résumés analytiques ainsi qu'un contenu téléchargeable sont disponibles sur le site Web de l'Institut de même que sur le site Web du projet à l'adresse <http://explosiveweapons.info/>. Ce projet est désormais achevé.

2. Protocole pour l'évaluation des besoins de sécurité, deuxième phase

31. De 2005 à 2010, l'Institut s'est efforcé dans le cadre de ce projet d'améliorer l'efficacité de la programmation pour la paix et la sécurité sur le terrain. Il a élaboré des méthodes pour comprendre les systèmes sociaux locaux afin de permettre aux organisations concernées de mieux répondre aux besoins locaux. On a également mis sur pied de nouvelles procédures pour aider ces organisations à s'appuyer sur le savoir local dans la conception des politiques et des programmes. Ce projet est désormais achevé.

32. Sur la base de la méthodologie élaborée pour le projet, un nouveau projet a été financé pour l'exécution de travaux de recherche-développement visant à mettre au point un nouvel outil de réintégration fondé sur la connaissance des faits à l'intention du Groupe de travail interinstitutions sur le désarmement, la démobilisation et la réintégration.

3. Perspectives d'avenir

33. Pour donner suite aux travaux novateurs menés dans le cadre du projet intitulé « Le discours sur les armes explosives », l'Institut élabore actuellement le projet de « Normes en matière d'armes explosives », qui vise à clarifier les « conditions dans lesquelles des armes explosives pourraient être utilisées dans des zones peuplées », comme l'a demandé le Secrétaire général dans son rapport de 2010 au Conseil de sécurité sur la protection des civils en période de conflit armé (S/2010/579).

34. En 2012, l'Institut a l'intention, en s'appuyant sur ses travaux antérieurs dans les domaines des armes légères, de l'égalité entre les sexes et de la consolidation de la paix, d'intensifier ses travaux sur les questions liées aux autres armes classiques, telles que les systèmes de défense aérienne portatifs, ainsi que sur la violence armée, le développement et la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement.

D. Nouvelles menaces

35. L'un des points forts de l'Institut réside dans son rôle de « système d'alerte rapide » concernant les tendances susceptibles de devenir des menaces sérieuses à la paix et à la sécurité internationales. La sensibilisation aux nouvelles menaces dès les premiers stades de leur apparition revêt une importance cruciale, car les rouages de la diplomatie internationale sont lents à se mouvoir. Les projets prévus pour la période considérés sont les suivants.

1. Sécurité cybernétique

36. La communauté internationale se préoccupe de plus en plus des questions de sécurité cybernétique. L'UNIDIR s'efforce depuis longtemps de les résoudre et y a consacré une conférence dès 1999.

37. En application de la résolution 63/37 de l'Assemblée générale, un groupe d'experts gouvernementaux a été constitué en 2010 pour examiner les progrès de la téléinformatique dans le contexte de la sécurité internationale. Le Groupe a commencé ses travaux avec l'Institut dans le rôle de consultant pour faire la synthèse de ses discussions et rédiger son rapport. Il a adopté son rapport final par consensus et l'a communiqué au Secrétaire général en 2010 (A/65/2001). Ce projet est désormais achevé.

38. En février 2011, l'UNIDIR a lancé le projet intitulé « Perspectives de la guerre cybernétique : cadres juridiques, transparence et renforcement de la confiance » dans le but d'engager une concertation sur les contraintes normatives ou juridiques potentielles liées aux conflits cybernétiques, sur les régimes possibles pour la prévention de tels conflits et sur les moyens de se protéger contre leurs effets inacceptables.

2. Sécurité dans l'espace

39. Depuis le milieu des années 80, l'Institut mène des recherches et des activités de sensibilisation concernant les menaces qui pèsent sur l'utilisation de l'espace extra-atmosphérique à des fins pacifiques et, en 2002, il a tenu sa première conférence annuelle sur la sécurité dans l'espace. La Directrice de l'Institut est membre fondateur du Global Agenda Council sur la sécurité spatiale du Forum économique mondial et l'Institut apporte un soutien actif aux efforts de la Conférence du désarmement dans le cadre de son point de l'ordre du jour relatif à la prévention d'une course aux armements dans l'espace.

40. La dixième conférence sur l'espace extra-atmosphérique, intitulée « Conférence 2011 sur la sécurité spatiale : s'inspirer des mesures prises jusqu'à présent et aller de l'avant », a eu lieu à Genève les 4 et 5 avril 2011. Son rapport est en cours d'élaboration et sera présenté à la Conférence du désarmement par le Gouvernement canadien conformément à la pratique établie.

3. Espace cybernétique et espace extra-atmosphérique

41. En collaboration avec la Fondation Monde en sécurité, l'Institut a tenu, le 6 avril 2011 au Palais des Nations, une réunion de réflexion sur les ressources de l'espace cybernétique et de l'espace extra-atmosphérique en période de conflit, à laquelle ont participé des diplomates, des experts du secteur privé et des

représentants d'organisations militaires et internationales. L'objectif de la réunion était de discuter de certains des liens potentiels et des similarités existant entre le domaine de l'espace extra-atmosphérique et celui de la cybernétique et de déterminer s'il pouvait y avoir intérêt à établir une collaboration entre les deux domaines.

4. Perspectives d'avenir

42. L'UNIDIR travaille avec le Centre for Strategic and International Studies à l'élaboration d'un manuel de référence sur la sécurité cybernétique et discute avec l'Organisation internationale de la Francophonie de la possibilité de mener des projets communs.

43. L'Institut étudie également la possibilité de mener un certain nombre d'activités de coopération relatives à l'espace extra-atmosphérique avec les entités concernées du système des Nations Unies, notamment le Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique, ainsi qu'avec des centres de réflexion intéressés et des fondations caritatives. En octobre 2011, il s'efforcera, conjointement avec la Fondation Monde en sécurité, d'élargir son programme de travail sur la sécurité dans l'espace extra-atmosphérique et l'espace cybernétique.

44. L'UNIDIR poursuivra en 2012 sa série de conférences sur la sécurité dans l'espace, lesquelles rencontrent un vif succès.

E. Améliorer les processus et créer des synergies

45. L'établissement d'instruments de désarmement multilatéraux et régionaux, que ce soit par le biais de résolutions de l'Assemblée générale ou du Conseil de sécurité, de régimes régionaux ou de traités multilatéraux, ne représente qu'un premier pas sur le chemin souvent long et sinueux menant à des résultats. De par ses statuts, l'Institut se trouve dans une situation unique pour évaluer la mise en œuvre et les résultats des instruments de désarmement, en analyser les faiblesses et recommander des améliorations des processus et des méthodes de coopération entre les parties prenantes. Les projets pour la période considérée sont les suivants.

1. Résolution 1540 (2004) du Conseil de sécurité et rôle des organisations régionales

46. La deuxième phase du projet conjoint de l'UNIDIR et de l'Institut d'études internationales de Monterrey sur le rôle des organisations régionales dans la mise en œuvre de la résolution 1540 (2004) du Conseil de sécurité a porté essentiellement sur la diffusion des résultats et des recommandations de la première phase, publiés en 2008 dans l'ouvrage intitulé *Implementing Resolution 1540: The role of Regional Organizations* (Le rôle des organisations régionales dans la mise en œuvre de la résolution 1540). Ce projet est désormais achevé.

2. Réparer le mécanisme pour le désarmement

47. Se fondant sur les travaux relatifs à la Conférence du désarmement menés en 2009 par l'Institut, ce projet visait à faire le diagnostic des problèmes inhérents au mécanisme des Nations Unies pour le désarmement et à proposer des solutions possibles. En octobre 2010, l'Institut a organisé un atelier informel d'experts de haut niveau travaillant sur différents aspects du mécanisme de désarmement.

Un document de fond intitulé « Disarmament machinery: a fresh approach » (Mécanisme pour le désarmement : une nouvelle approche) y a été distribué; on peut le télécharger du site Web de l'Institut. Ce projet est désormais achevé.

3. Lutter contre les activités de courtage illicites

48. L'UNIDIR a mené à bien le projet intitulé « Lutter contre les activités de courtage illicites : questions et pratique ». Au cours de la période considérée, les activités du projet ont consisté en la tenue, en octobre 2010 à New York, du séminaire final intitulé « Lutter contre les activités de courtage illicites des matériels associés aux armes de destruction massive : élaboration de solutions efficaces ». Ce projet est désormais achevé.

49. À titre de suivi d'un séminaire organisé antérieurement en partenariat avec le Centre de politique de la sécurité, Genève et la Friedrich Ebert Stiftung (Fondation Friedrich-Ebert), un séminaire intitulé « Renforcer le désarmement : combattre le commerce illicite des armes et des matières : les défis régionaux » a été organisé en avril 2011 à Genève. Y ont participé des universitaires, chercheurs, représentants de gouvernements, militaires et représentants de la société civile d'Afrique, d'Amérique latine et d'Europe pour discuter des moyens d'acquiescer et de gérer des renseignements fiables, de la nécessité de disposer de systèmes juridiques et de maintien de l'ordre efficaces et des difficultés de mettre en œuvre et rendre opérationnels les instruments juridiques et politiques existants.

4. Conférence du désarmement : rompre la glace

50. L'Institut a organisé une série de discussions thématiques et produit de courtes études examinant les mythes et réalités de la Conférence du désarmement, ainsi que les défis auxquels elle doit faire face, dans le but de mieux faire comprendre l'histoire, les processus et les domaines d'activité de cette instance de négociation unique. Tous les séminaires organisés dans le cadre de ce projet ont bénéficié d'une participation extrêmement forte. Ce projet est désormais achevé.

5. Forum du désarmement

51. Le numéro 3 de 2010 de cette publication traite du rôle crucial que jouent la science et la technique, ainsi que les scientifiques, pour assurer une vérification effective et examine certains régimes particuliers, notamment les embargos sur les armes classiques et la Convention sur les armes biologiques ou à toxines. Il traite aussi de la manière dont les futurs accords relatifs à l'espace extra-atmosphérique et une convention sur les armes nucléaires pourraient être vérifiés ainsi que du rôle croissant de la société civile dans le respect des accords internationaux de limitation des armements.

6. Perspectives d'avenir

52. L'Institut continue de développer ses activités dans le cadre du programme d'action relatif aux armes légères, en cherchant en particulier à créer des synergies entre les parties prenantes.

F. Stratégie francophone

53. L'Institut continue de discuter de partenariats possibles avec l'Organisation internationale de la Francophonie. Il est convaincu que la paix et la sécurité internationales exigent une meilleure adaptation de l'action internationale aux spécificités nationales et régionales. L'un des meilleurs moyens de favoriser ce processus est de diffuser les connaissances dans les langues de travail des pays concernés. La stratégie francophone constitue un pas dans la poursuite de l'exécution du mandat de l'Institut, qui est de servir tous les États Membres, par un élargissement de son audience grâce à la diversification linguistique. L'Institut a lancé à Genève, en collaboration avec l'Organisation internationale de la Francophonie, un programme de renforcement des capacités et organisé en avril un séminaire sur le programme d'action relatif aux armes légères et le traité sur le commerce des armes. À l'occasion de la deuxième Assemblée des États parties, d'autres activités seront organisées sur les armes à sous-munitions et d'autres sujets de désarmement pertinents.

G. Services consultatifs

54. Le nombre de demandes de services consultatifs adressées à l'Institut constitue un indicateur éloquent de l'impact de ses travaux et de sa réputation. Le personnel de l'Institut est régulièrement sollicité pour prodiguer des conseils ou fournir des informations aux parties intéressées. Ces activités, qui viennent s'ajouter au programme de travail de l'Institut, enrichissent les initiatives des autres organisations, informent les parties prenantes, renforcent la collaboration et améliorent la diffusion des résultats de ses recherches. Les demandes émanent du système des Nations Unies, des États Membres, d'organisations internationales, multilatérales et régionales ainsi que d'instituts de recherche, d'établissements universitaires, des médias ou de groupes de la société civile.

H. Éducation

55. L'UNIDIR continue d'attacher la plus haute importance à l'éducation en matière de désarmement et de non-prolifération et donc à la mise en œuvre des recommandations pertinentes du rapport du Secrétaire général de 2003 sur la question (A/57/124). En 2010, l'Institut a signé avec l'Université de la Paix un mémorandum d'accord pour soutenir la coopération en cours et l'élaboration de projets communs. Des membres du personnel de l'Institut continuent de participer en tant que conférenciers aux cours de l'Université de la Paix à Genève. En outre, l'Institut entretient une relation de travail étroite avec le Centre de politique de sécurité, Genève, pour préparer des réunions d'information et des conférences éducatives et y participer. Au cours de la période couverte par le présent rapport, l'Institut a reçu de nombreux groupes d'étudiants, dont les lauréats du Programme de bourses d'études en matière de désarmement des Nations Unies, ainsi qu'un certain nombre d'internes affectés à divers projets.

56. L'Institut est membre fondateur du Forum de Genève conjointement avec le Bureau de la Société des amis auprès des Nations Unies et le Centre sur les conflits, le développement et la consolidation de la paix de l'Institut universitaire de hautes

études internationales de Genève. Le Forum de Genève organise des réunions d'information à l'intention des diplomates en poste à Genève.

I. Vulgarisation et diffusion

57. L'Institut poursuit la mise en œuvre de sa stratégie de vulgarisation et de diffusion en mettant l'accent sur le développement de sa présence dans les « nouveaux médias », l'élargissement de sa collection de documents électroniques *UNIDIR Resources* et la mise en place du dispositif nécessaire pour produire dans des langues autres que l'anglais. Au cours de la période considérée, l'Institut a publié 26 documents électroniques sur une grande variété de sujets, poursuivi l'élaboration de plusieurs blogues, qui ont contribué à la vulgarisation de ses projets, et continué d'incorporer le « multimédia » dans son site Web.

58. L'Institut continue de développer ses réseaux et ses liens avec d'autres institutions afin d'accroître la portée de ses travaux. Parmi ses partenaires, on compte notamment l'Institut international de recherche sur la paix de Stockholm, la Fondation pour la recherche stratégique, l'Institut français des relations internationales, la Fondation Monde en sécurité, la Simons Foundation et le Centre for Strategic and International Studies.

IV. Financement : contributions volontaires et subvention au titre du budget ordinaire de l'Organisation des Nations Unies

59. Les activités de l'Institut sont financées par des contributions volontaires provenant de quelques États Membres et organisations et une subvention imputée sur le budget ordinaire.

60. Conformément à l'article VII.1 de ses statuts, les contributions volontaires de gouvernements et d'organisations publiques et privées constituent la principale source de financement de l'Institut (plus de 90 %, ces dernières années). Dans le cadre de sa stratégie de collecte de fonds, l'Institut s'est évertué de diversifier ses donateurs. Ainsi, en 2010, il a reçu pour la première fois des contributions des Émirats arabes unis, de l'Estonie, de la Géorgie, de la Hongrie et du Pakistan et, en 2011, de l'Iraq. En ce qui concerne les organisations publiques, l'Institut a reçu en 2011, pour la première fois, une contribution de la Fondation pour l'étude des relations internationales et du développement. Cela dit, seulement 21 États Membres de l'ONU ont contribué au programme de travail de l'Institut en 2010.

61. Au cours de la période couverte par le présent rapport, l'Institut a élaboré pour la collecte de fonds une approche fondée sur les cinq catégories de son programme de travail, qu'il applique en parallèle à la collecte de fonds projet par projet. Toutefois, en raison de la crise financière mondiale qui sévit, le niveau des contributions volontaires n'a cessé de baisser et les perspectives de les voir se redresser dans un proche avenir sont faibles. En particulier, l'appui des principaux États donateurs, notamment l'appui nécessaire pour maintenir le personnel de base, devrait diminuer de plus de 50 % en 2011. Dans le même temps, le montant global des fonds disponibles pour des projets spécifiques dans le domaine de la limitation des armements et du désarmement continue également de diminuer. Si ces tendances

persistent, la stabilité de l'Institut et son aptitude à conserver son personnel s'en trouveront affectées. Aussi étudie-t-il la façon dont il pourrait réévaluer son modèle d'activité.

62. S'agissant de la subvention, l'article VII.2 des statuts dispose qu'elle vise à couvrir les dépenses relatives au Directeur et au personnel de base de l'Institut. Toutefois, depuis des années, elle ne couvre, au mieux, que les dépenses d'un seul poste de base (celui de directeur) sur un total de 10 (voir annexe V).

63. Au cours des dernières années, l'appui en faveur du maintien et de l'augmentation de la subvention imputée sur le budget ordinaire s'est manifesté à maintes occasions. En 2004, le Secrétaire général a examiné la nécessité de continuer d'allouer une subvention à l'UNIDIR et conclu que la subvention imputée sur le budget ordinaire était indispensable pour assurer l'indépendance et la pérennité des activités normales de l'Institut (voir A/C.5/59/3/Add.1). En 2005, l'Assemblée générale a adopté la résolution 60/89 dans laquelle elle invite le Secrétaire général à mettre en œuvre les recommandations du Bureau des services de contrôle interne et les décisions du Conseil d'administration de l'Institut, selon lesquelles les coûts du personnel de base de l'Institut devraient être financés par le budget ordinaire de l'Organisation des Nations Unies tandis que l'Institut devrait continuer de rechercher, dans le cadre des ressources existantes, les moyens d'accroître son financement. En 2010, par sa résolution 65/87, l'Assemblée générale a réitéré cet appel. Certains États Membres ont également exprimé leur soutien en faveur d'une augmentation de la subvention imputée sur le budget ordinaire pour le financement du personnel de base de l'Institut. Cependant, il s'est révélé impossible jusqu'ici de mettre en œuvre ces recommandations, en raison notamment des compressions récentes du budget ordinaire de l'ONU et de la nécessité de trouver une compensation à toute augmentation du budget consacré au désarmement.

64. En novembre 2009, le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires a demandé une subvention en faveur de l'Institut pour l'exercice biennal 2010-2011. Une subvention d'un montant de 558 200 dollars a été approuvée par l'Assemblée générale dans sa résolution 64/245.

65. Tant pour des raisons financières que pour préserver l'autonomie et l'indépendance de l'Institut et de son directeur, le Conseil d'administration continue d'attacher la plus grande importance à la subvention allouée à l'Institut. Le maintien de l'appui en faveur d'une augmentation de la subvention et l'ajustement régulier des coûts sont essentiels pour faciliter la croissance des contributions volontaires. Par le présent rapport, le Conseil d'administration communique au Secrétaire général sa recommandation qu'une subvention soit accordée à l'Institut au titre du budget ordinaire pour l'exercice biennal 2012-2013 et que se poursuivent les efforts visant à augmenter le niveau de cette subvention (avec ajustement régulier des coûts) de façon à couvrir au moins les dépenses relatives au poste de directeur et à la majorité du personnel de base de l'Institut.

66. Le budget estimatif pour 2011 s'élève à 3 753 600 dollars et pour 2012 à 2 905 500 dollars (voir annexe II). Toutefois, les chiffres pour 2012 comprennent uniquement les projets déjà confirmés; ce montant estimatif devrait être revu à la hausse au fur et à mesure des contributions annoncées pour des projets en voie d'élaboration.

V. Conclusion

67. En dépit des difficultés économiques et sécuritaires auxquelles la communauté internationale se trouve confrontée, il existe de nombreuses possibilités de faire progresser le désarmement, la paix et la sécurité. En vérité, la période 2011 à 2015 sera extrêmement active pour les milieux du désarmement. S'appuyant sur ses 30 années d'expérience et sur son réseau, l'Institut, voix indépendante appréciée, continuera d'exécuter son mandat pour soutenir les efforts visant à progresser vers un monde pacifique et prospère.

Annexe I

Recettes et dépenses pour 2009 et 2010 et prévisions pour 2011 et 2012

(En milliers de dollars des États-Unis)

Rubrique	2009	2010	2011 (estimation)	2012 (estimation)
A. Fonds disponibles au début de l'année	1 259,5	1 043,1 ^a	1 634,0 ^b	1 229,3 ^c
B. Recettes :				
Contributions volontaires et dons publics	2 399,4 ^d	3 008,1 ^e	2 747,0 ^f	1 355,9 ^g
Subvention de l'Organisation des Nations Unies (budget ordinaire)	315,1	265,5	312,3	288,9
Contributions d'autres organismes	10,0 ^d	42,5 ^e	26,3 ^f	27,5 ^g
Intérêts créditeurs	37,6	32,0	30,0	10,0
Recettes accessoires	16,7	0,0	0,0	0,0
Allocations provenant d'autres fonds	0,0	27,5	0,0	0,0
Total des recettes	2 778,8	3 375,6	3 115,6	1 682,3
C. Ajustements sur exercice antérieur	19,3	0,0	0,0	0,0
D. Remboursement à un donateur	0,0	0,0 ⁱ	-97,3 ^h	0,0
E. Engagement des exercices antérieurs	0,0	69,5	0,0	0,0
F. Montant total des fonds disponibles	4 057,6	4 488,2	4 652,3	2 911,6
G. Dépenses	3 014,5	2 854,2	3 423,0	2 613,7
H. Solde en fin d'année	1 043,1^a	1 634,0^b	1 229,3^c	297,9ⁱ

^a Dont 329 200 dollars requis comme réserve d'exploitation pour 2009.^b Dont 322 700 dollars requis comme réserve d'exploitation pour 2010.^c Dont 330 600 dollars requis comme réserve d'exploitation pour 2011.^d Voir en annexe III le détail des recettes de l'UNIDIR pour 2009 provenant de sources volontaires.^e Voir en annexe III le détail des recettes de l'UNIDIR pour 2010 provenant de sources volontaires.^f Voir en annexe III le détail des recettes de l'UNIDIR pour 2011 provenant de sources volontaires.^g Voir en annexe III le détail des recettes de l'UNIDIR pour 2012 provenant de sources volontaires. Les prévisions concernant les contributions pour 2012 sont prudentes. On sait par expérience qu'elles seront bien plus élevées, mais il n'est évidemment pas possible de le garantir à ce stade.^h Remboursement à la Commission européenne au titre du projet intitulé « Soutien d'activités de l'UE visant à promouvoir auprès des pays tiers le processus d'élaboration d'un traité sur le commerce des armes ».ⁱ Dont 291 800 dollars requis comme réserve d'exploitation pour 2012.

Annexe II

Ressources nécessaires

(En milliers de dollars des États-Unis)

<i>Ressources nécessaires</i>	2009 (1)	2010 (2)	2011 ^a (estimation) (3)	2012 ^a (estimation) (4)	Augmentation/ (réduction) (4 - 3)
A. Dépenses directes d'administration					
Traitement et dépenses communes de personnel	750,4	646,2	823,6	823,6	0,0
Personnel temporaire autre que pour les réunions	0,0	137,2	0,0	0,0	0,0
Personnel temporaire pour les réunions	17,5	15,1	22,7	20,5	-2,2
Honoraires et frais de voyage des consultants	61,8	70,9	101,6	112,2	10,6
Groupes spéciaux d'experts	247,5	170,8	521,0	166,0	-355,0
Contrat de prestations de services individuels	1 479,0	1 404,8	1 317,4	1 180,5	-136,9
Frais de voyage du personnel en mission	163,8	123,4	126,2	62,5	-63,7
Travaux contractuels d'imprimerie	0,2	0,0	3,1	1,7	-1,4
Formation	4,1	0,5	4,0	4,0	0,0
Services contractuels	113,0	86,0	295,2	80,3	-214,9
Représentation	18,9	11,3	17,4	12,7	-4,7
Locaux : location et entretien	1,5	3,3	9,9	6,2	-3,7
Dépenses de fonctionnement	7,0	10,5	7,4	7,4	0,0
Communication	6,1	18,5	17,1	17,1	0,0
Fournitures et accessoires et mobilier et matériel	26,1	18,2	8,3	8,3	0,0
Total A	2 896,9	2 716,7	3 274,9	2 503,0	-771,9
B. Dépenses d'appui aux programmes (5 % du total A, moins la subvention de l'ONU)	117,6	137,5	148,1	110,7	-37,4
Montant total des dépenses (A + B)	3 014,5	2 854,2	3 423,0	2 613,7	-809,3
C. Réserve d'exploitation (15 % des prévisions de dépenses financées au moyen des contributions autres que celles de l'Union européenne, moins la subvention de l'ONU, et 5 % des prévisions de dépenses financées au moyen des contributions de l'Union européenne)	329,2	322,7	330,6	291,8	-38,8
Total général A + B + C	3 343,7	3 176,9	3 753,6	2 905,5	-848,1

^a Ces chiffres pourront être revus à la hausse lorsque les propositions de financement actuelles seront confirmées.

A. Dépenses directes relatives aux programmes et à l'administration pour 2012

1. En attendant que les demandes de collecte de fonds en instance soient approuvées, des montants minima sont prévus pour les programmes de recherche et les dépenses d'administration. Ils seront toutefois majorés au fur et à mesure que des fonds seront reçus.

2. **Traitements et dépenses communes de personnel : 823 600 dollars.** En 2012, les effectifs comprendront la Directrice (D-2), la Directrice adjointe (D-1) et deux agents des services généraux. Le montant total prévu à cette rubrique, qui apparaît dans le tableau ci-dessous, est calculé à partir des coûts salariaux standard applicables à Genève en 2010 (version 1). Ces prévisions de dépenses ne font apparaître aucun changement par rapport aux prévisions révisées de 2011.

(En milliers de dollars des États-Unis)

<i>Effectifs nécessaires</i>	<i>Total des rémunérations nettes</i>	<i>Dépenses communes de personnel</i>	<i>Indemnités de représentation</i>	Total
D-2	210,2	75,7	0,6	286,5
D-1	193,1	69,6	–	262,9
2 agents des services généraux (Autres classes)	201,6	72,6	–	274,2
Total				823,6

3. **Personnel temporaire pour les réunions : 20 500 dollars.** Le montant prévu permettra de recruter du personnel temporaire pour les réunions que tiendra l'UNIDIR en 2012. Il prévoit 10 000 dollars pour couvrir les coûts d'interprétation de la Conférence sur l'espace extra-atmosphérique qui aura lieu en 2012, 8 500 dollars de coûts d'interprétation pour les séminaires régionaux prévus au titre du projet « Vers un traité sur le commerce des armes » et 2 000 dollars pour assurer le service d'une conférence de l'UNIDIR prévue à l'heure du déjeuner. Cela représente une baisse de 2 200 dollars par rapport aux prévisions révisées.

4. **Honoraires et frais de voyage de consultants : 112 200 dollars.** Le montant prévu permettra de recruter des traducteurs indépendants (10 000 dollars), de couvrir les frais de voyage d'un consultant au titre du projet relatif aux normes en matière d'engins explosifs (3 000 dollars), ainsi que les honoraires et frais de voyage de consultants du Groupe d'experts gouvernementaux sur la sécurité de l'information (15 000 dollars), les frais de consultants au titre du projet relatif au Programme d'action des Nations Unies sur les armes légères (80 000 dollars) et le projet « Vers un traité sur le commerce des armes » (4 200 dollars). Il représente une augmentation de 10 600 dollars par rapport aux prévisions de dépenses de 2011, ce qui s'explique principalement par le fait qu'il faudra recruter un consultant pour une période de 12 mois au titre du projet relatif au Programme d'action des Nations Unies sur les armes légères.

5. **Groupes spéciaux d'experts : 166 000 dollars.** Ce montant fait apparaître une baisse de 355 000 dollars par rapport aux prévisions révisées de 2011 car la plupart des séminaires régionaux prévus au titre du projet « Vers un traité sur le

commerce des armes » se tiendront dans le courant de l'année 2011. Il permettra de couvrir les frais de voyage d'experts participant à des séminaires organisés à l'heure du déjeuner sur le traité de commerce sur les armes (6 000 dollars), les réunions sur les armes de destruction massive (5 000 dollars), le projet relatif au Programme d'action des Nations Unies sur les armes légères (2 000 dollars) et le dernier séminaire régional et la dernière réunion prévue dans le cadre du projet « Vers un traité sur le commerce des armes » (153 000 dollars).

6. **Contrats de prestations de services individuels : 1 180 500 dollars.** Le montant prévu permettra de proroger les contrats du personnel permanent interne et ceux du personnel qui travaille sur des projets en cours. Les ressources prévues font apparaître une diminution de 136 900 dollars par rapport aux prévisions révisées de 2011, car le projet « Vers un traité sur le commerce des armes » s'achève en juillet 2012. Ce montant augmentera à mesure que de nouveaux projets seront financés et établis.

7. **Frais de voyage du personnel en mission : 62 300 dollars.** Le montant prévu servira à financer des voyages afférents aux projets relatifs aux normes en matière d'engins explosifs (8 600 dollars), au traité sur le commerce des armes (15 200 dollars), aux travaux sur les armes de destruction massive (5 000 dollars), aux activités du Groupe d'experts gouvernementaux sur l'informatique (4 000 dollars), et du Programme d'action des Nations Unies sur les armes légères (11 500 dollars), ainsi que d'autres types de voyage, comme les voyages pour collecte de fonds (18 200 dollars). Plusieurs projets devant s'achever en 2011, ce montant fait apparaître une diminution de 63 700 dollars par rapport aux prévisions révisées de 2011. Toutefois, le montant prévu à cette rubrique augmentera à mesure que de nouveaux projets seront financés.

8. **Travaux contractuels d'imprimerie : 1 700 dollars.** Ce montant permettra d'acheter des photos pour la couverture des publications. Il est en baisse de 1 400 dollars par rapport aux prévisions révisées de 2011 mais pourrait augmenter lorsque de nouveaux projets seront financés.

9. **Autre formation spécialisée : 4 000 dollars.** Le montant, identique aux prévisions révisées de 2011, sera utilisé aux fins d'activités de la formation continue.

10. **Autres services contractuels : 80 300 dollars.** Le montant prévu, qui fait apparaître une diminution de 214 900 dollars par rapport aux crédits demandés en 2011, sera principalement utilisé pour des contrats avec des hôtels pour le dernier séminaire au titre du projet « Vers un traité sur le commerce des armes » (76 300 dollars) et pour proroger les services contractuels existants concernant le site Web (4 000 dollars).

11. **Frais de représentation : 12 700 dollars.** Le montant prévu pour 2012 laisse apparaître une diminution de 4 700 dollars par rapport aux prévisions révisées de 2011, car le projet « Vers un traité sur le commerce des armes » s'achève en juillet 2012.

12. **Locaux : location et entretien : 6 200 dollars.** Le montant prévu, en diminution de 3 700 dollars par rapport aux prévisions de 2011, servira à couvrir la location de salles de conférence au titre des projets relatifs aux normes en matière d'engins explosifs, des travaux liés aux armes de destruction massive, du projet « Vers un traité sur le commerce des armes » et du programme d'action sur les armes légères.

13. **Dépenses de fonctionnement : 7 400 dollars.** Le montant prévu, identique aux estimations révisées de 2011, servira à couvrir la location de matériel de bureau (2 000 dollars), les frais d'appui aux programmes des bureaux de pays du PNUD (2 400 dollars), la location de matériel de services de conférence (1 000 dollars) et des frais bancaires (2 000 dollars).

14. **Communication : 17 100 dollars.** Le montant prévu servira à rembourser l'Office des Nations Unies à Genève pour l'utilisation des téléphones fixes et mobiles et à payer le coût des communications et la location de téléphones portables pour les missions sur le terrain. Il est identique aux prévisions révisées de 2011.

15. **Fournitures et accessoires et mobilier et matériel : 8 300 dollars.** Ce montant, identique aux prévisions révisées de 2011, servira à acheter du matériel de bureau (4 000 dollars), du papier et des fournitures de bureau (1 000 dollars), des livres pour la bibliothèque (2 000 dollars) et à payer des abonnements (1 300 dollars).

B. Dépenses d'appui au programme

16. Un montant de 110 700 dollars, représentant 5 % du montant total des dépenses prévues moins la subvention de l'ONU prélevée sur son budget ordinaire (288 900 dollars) est demandé pour le programme d'appui en 2012.

C. Réserve d'exploitation

17. Conformément à l'instruction administrative ST/AI/284, un montant de 291 800 dollars sera retenu au titre de la réserve d'exploitation. Il représente 15 % des prévisions de toutes les dépenses pour 2012 financées au moyen de ressources extrabudgétaires – sauf celles de la Commission européenne auxquelles est appliqué un taux de 5 %.

Annexe III

Contributions volontaires pour 2009 et 2010 et état pour 2011 et 2012

(En dollars des États-Unis)

<i>Contributions volontaires</i>	2009	2010	2011 ^a	2012 ^a
A. Contributions des gouvernements				
Allemagne	0	39 720	173 620	0
Australie	112 914	133 753	130 000	252 000
Autriche	18 576	0	10 000	0
Canada	35 344	0	9 969	10 000
Chine	18 000	19 985	19 985	20 000
Émirats arabes unis	0	50 000	0	0
Estonie	0	1 000	0	0
États-Unis d'Amérique	0	20 000	20 000	20 000
Fédération de Russie	100 000	100 000	100 000	100 000
Finlande	58 140	0	52 562	50 000
France	293 288	315 330	320 000	160 000
Géorgie	0	2 000	0	0
Hongrie	999	971	19 711	20 000
Inde	0	9 982	10 000	10 000
Iraq	0	4 982	5 000	5 000
Irlande	0	33 624	13 089	15 000
Israël	13 206	10 211 ^b	10 000	10 000
Luxembourg	9 843	40 529	10 000	10 000
Mexique	5 000	0	3 000	3 000
Norvège	179 675	680 316 ^c	560 000	300 000
Nouvelle-Zélande	0	0	10 000	0
Pakistan	0	4 907	5 000	5 000
Pays-Bas	326 301	358 704	0	0
République de Corée	30 000	30 000	30 000	30 000
Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	109 847	105 306	0	0
Saint-Siège	10 000	0	0	0
Suède	86 155	37 375	0	0
Suisse	93 340	87 429	119 176	70 000
Turquie	5 000	3 000	3 000	3 000
Total des contributions des gouvernements	1 505 628	2 089 124	1 634 112	1 093 000
B. Dons publics				
Commission européenne	869 535	836 769	961 118	183 381
Fondation pour la recherche stratégique	0	0	742	0
Fondation Marie Curie	0	62 067	40 286	0
Foundation for International Relations and Development Studies	0	0	16 269	0
Northeastern University	0	2 500	3 500	3 500
Secure World Foundation	15 000	0	30 000	30 000

<i>Contributions volontaires</i>	2009	2010	2011 ^a	2012 ^a
Simons Foundation	9 047	14 985	20 000	45 000
Université pour la paix	200	782	1 000	1 000
University of Bath	0	1 858	0	0
Autres donateurs	0	0	40 000	0
Total des dons publics	893 782	918 961	1 112 915	262 881
Total des contributions volontaires (A + B)	2 399 410	3 008 085	2 747 027	1 355 881
C. Contributions interorganisations				
Bureau des affaires de désarmement	10 000	42 500	26 250	27 500
Total des contributions interorganisations	10 000	42 500	26 250	27 500
Total général (A + B + C)	2 409 410	3 050 585	2 773 277	1 383 381

^a Ces chiffres pourront être revus à la hausse lorsque les propositions de financement seront confirmées.

^b Contribution d'Israël reçue en 2009 mais affectée en 2010.

^c Dont une contribution de la Norvège d'un montant de 437 443,52 dollars reçue en 2009 mais affectée en 2010.

Annexe IV

État des prévisions de recettes provenant de contributions volontaires pour 2011

(En dollars des États-Unis)

Donateur	Montant total des contributions	Objet	
		Projets spéciaux	Autres fins (y compris frais d'administration)
A. Contributions des gouvernements			
Allemagne ^f	173 620	144 683	28 937
Australie ^a	130 000	108 333	21 667
Autriche ^b	10 000	8 333	1 667
Canada ^c	9 969	8 308	1 661
Chine ^c	19 985	16 654	3 331
États-Unis d'Amérique ^c	20 000	16 667	3 333
Fédération de Russie	100 000	83 333	16 667
Finlande ^d	52 562	43 802	8 760
France ^e	320 000	266 667	53 333
Hongrie	19 711	16 426	3 285
Inde	10 000	8 333	1 667
Iraq	5 000	4 167	833
Irlande	13 089	10 908	2 181
Israël	10 000	8 333	1 667
Luxembourg	10 000	8 333	1 667
Mexique	3 000	2 500	500
Norvège ^h	560 000	466 667	93 333
Nouvelle-Zélande ^g	10 000	8 333	1 667
Pakistan	5 000	4 167	833
République de Corée ⁱ	30 000	25 000	5 000
Suisse ^j	119 176	99 313	19 863
Turquie	3 000	2 500	500
Total des contributions des gouvernements	1 634 112	1 361 760	272 352
B. Dons publics			
Commission européenne ^k	961 118	800 932	160 186
Fondation Marie Curie ^m	40 286	33 571	6 715
Fondation pour la recherche stratégique	742	0	742
Foundation for International Relations and Development Studies ^l	16 269	13 557	2 712
Northeastern University	3 500	2 917	583
Secure World Foundation ⁿ	30 000	25 000	5 000
Simons Foundation ^c	20 000	16 667	3 333
Université pour la paix	1 000	833	167

<i>Donateur</i>	<i>Montant total des contributions</i>	<i>Objet</i>	
		<i>Projets spéciaux</i>	<i>Autres fins (y compris frais d'administration)</i>
Autres donateurs	40 000	33 333	6 667
Total des dons publics	1 112 915	926 810	186 105
Total des contributions volontaires (A + B)	2 747 027	2 288 570	458 457
C. Contributions interorganisations			
Bureau des affaires de désarmement ^o	26 250	21 875	4 375
Total des contributions interorganisations	26 250	21 875	4 375
Total général (A + B + C)	2 773 277	2 310 445	462 832

^a Pour les travaux sur le Programme d'action des Nations Unies sur les armes légères.

^b Pour les travaux sur les approches multilatérales du cycle du combustible nucléaire.

^c Pour la Conférence sur l'espace extra-atmosphérique de 2011.

^d Pour les travaux sur le traité sur le commerce des armes.

^e Pour le poste de la Directrice adjointe.

^f Pour les travaux sur la cybersécurité (163 240 dollars) et sur le Programme d'action des Nations Unies sur les armes légères (10 000 dollars).

^g Pour les travaux sur la levée de l'état d'alerte.

^h 150 000 dollars pour le financement de base, 260 000 dollars pour les normes en matière d'engins explosifs et 150 000 dollars pour les travaux sur les armes de destruction massive.

ⁱ Pour les travaux sur la sécurité nucléaire.

^j 79 176 dollars pour le financement de base et 40 000 dollars pour les travaux sur la levée de l'état d'alerte.

^k Pour l'appui aux activités de l'Union européenne visant à promouvoir dans les pays tiers la conclusion d'un traité sur le commerce des armes.

^l Pour les travaux sur le Programme d'action sur les armes légères.

^m Pour la planification Union européenne-Organisation des Nations Unies aux fins de la gestion des crises et de la consolidation de la paix : promotion des meilleures pratiques et enseignements interinstitutionnels.

ⁿ Pour élaborer un programme sur la sécurité dans l'espace extra-atmosphérique.

^o Pour éditer une publication sur les armes biologiques.

Annexe V

Dépenses estimatives de personnel permanent et subvention au titre du budget ordinaire de l'Organisation des Nations Unies, 2011 et 2012

(En milliers de dollars des États-Unis)

<i>Personnel permanent</i>	<i>2011</i>	<i>2012</i>
Directrice	286,5	286,5
Directrice adjointe	262,9	262,9
Deux agents des services généraux	274,2	274,2
Chef de projets et des publications	160,3	162,9
Assistant à l'élaboration des projets et à la collecte de fonds	111,1	113,1
Éditeur, publications	111,1	113,1
Responsable de la gestion du système informatique	77,8	80,8
Traducteur (traduction en français du <i>Forum du désarmement</i>)	111,1	113,1
Éditeur (<i>Forum du désarmement</i>)	55,6	56,6
Total partiel	1 450,6	1 463,2
Dépenses d'appui au programme	56,9	58,7
Total des dépenses de personnel permanent	1 507,5	1 521,9
Subvention au titre du budget ordinaire	312,3	288,9
Montant financé au moyen de contributions volontaires et de dons publics	1 195,2	1 233,0
Pourcentage financé au moyen de la subvention de l'ONU	20,72	18,98